

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 27 octobre 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015 Dépôt des candidatures

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes régions dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent. La Bretagne n'est pas concernée par ce redécoupage.

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Nombre de conseillers régionaux qui seront élus au conseil régional de Bretagne : 83

<u>Départements :</u>	<u>Nombre de candidats sur chaque liste par section départementale :</u>
Côtes-d'Armor	17
Finistère	25
Ille-et-Vilaine	28
Morbihan	21

Le dépôt des candidatures pour les deux tours des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 s'effectuera à la **préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la Préfecture service élections à Rennes.**

Dates et horaires pour déposer sa candidature :

1^{er} tour : du 2 au 9 novembre 2015

- du lundi 2 au vendredi 6 novembre de 9 h 00 à 16 h 00.
- le lundi 9 novembre de 9h00 à 12h00. Aucune candidature ne pourra être déposée après cet horaire (article 5 du décret n°2015-939 du 30 juillet 2015)

2^{ème} tour : du 7 au 8 décembre 2015

- du lundi 7 décembre de 9 h 00 à 16 h 00 au mardi 8 décembre de 9 h 00 à 18 h 00.

Afin de limiter votre temps d'attente, il est vivement recommandé de prendre rendez-vous auprès du bureau des élections de la préfecture par téléphone au :

02.99.02.14.20
02.99.02.14.21
02.99.02.14.31

Les déclarations de candidature et le mémento du candidat sont mis à disposition sur le site du Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections>